

# PROCÈS-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUNAY-SOUS-AUNEAU DU MERCREDI 24 MAI 2023

Conseil Municipal convoqué par courriel le 17 mai 2023

L'organisation de la séance du conseil municipal a été prévue dans la salle du foyer communal Jean Moulin, conformément aux dispositions de la délibération n°2022\_74 du 21 septembre 2022.

Présidence : M. Robert DARIEN, Maire d'Aunay-sous-AunEAU  
Secrétaire de séance : M. Alex BORNES  
Participants : M. Robert DARIEN, M. Alex BORNES, Mme Cathy LUTRAT, M. René BONNET, M. Jean-Luc MARIETTE, Mme Frédérique SEVESTRE, Mme Evelyne GENECQUE, M. Thierry DROUILLEAUX, M. Vincent ZOZOULKOWSKY, M. Patrick RIVARD, M. Daniel MOREAU, Mme Gwenaël BEYE.  
Absents excusés : M. Julien PICHOT (Pouvoir à M. Thierry DROUILLEAUX)  
Mme Fanny LE GALLO  
Absente : Mme Julie DE FRANCKUEVILLE

Points inscrits à l'ordre du jour :

1. *Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 12 avril 2023.*
2. *Compte rendu des décisions du Maire (Articles L2122-22 et L2122-23 du CGCT).*
3. *Le point sur les travaux, les programmes en cours et les études.*
4. *Affaires administratives, financières, foncières, personnel communal.*
5. *Affaires scolaires.*
6. *Information-Communication-Affaires Culturelles et Histoire locale.*
7. *Communications diverses - Interventions diverses.*
8. *Dates à retenir.*

Début de la séance : 18h33.

## 1. APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2023 Délibération n° 2023\_020

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 12 avril 2023 a été diffusé aux élus municipaux, mis en ligne sur le site internet [www.aunay-sous-aunEAU.fr](http://www.aunay-sous-aunEAU.fr), rubrique « Procès-verbaux du Conseil Municipal » et affiché sur le panneau municipal devant la mairie le 21 avril 2023.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver ce procès-verbal.

*Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 12 avril 2023 est approuvé par l'ensemble des membres présents et représentés.*

## 2. COMPTE RENDU DES DÉCISIONS DU MAIRE (Articles L2122-22 et L2122-23 du CGCT)

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) précisant les délégations susceptibles d'être accordées au Maire durant le mandat municipal.

Vu les délégations accordées à Monsieur le Maire par délibération du Conseil Municipal en date du 28 mai 2020, modifiées par délibération du 30 septembre 2020.

Vu l'article L 2122-23 du C.G.C.T. stipulant que les décisions prises dans le cadre des délégations accordées doivent faire l'objet d'un compte rendu au Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

N° D'ORDRE	CODE	NOMENCLATURE	DATE	DECISION
2023_904	3-5	Autres actes de gestion du domaine public	04/05/2023	Délivrance du titre de concession n°639 dans le cimetière communal.
2023_905	2-3	Droit de préemption Urbain	09/05/2023	Renoncement au droit de préemption urbain sur l'immeuble cadastré section AC 120.

### **3. POINT SUR LES TRAVAUX, LES PROGRAMMES EN COURS ET LES ÉTUDES**

#### **A. PROGRAMME DE TRAVAUX PLACE DE LA MAIRIE**

Monsieur le Maire indique que la commune est toujours en attente de l'accord de subvention au titre du CRTE. Les subventions au titre du FDI ont été accordées lors de la commission départementale du 07 avril 2023.

Par ailleurs, il a été convenu lors de la réunion avec le maître d'œuvre en date du 19 avril 2023, de la mise en ligne du dossier de consultation des entreprises début juin. La commission d'appel d'offres se réunira le mardi 11 juillet 2023 pour l'ouverture des plis.

#### **B. AGENCE POSTALE COMMUNALE**

Pour l'installation de l'ascenseur, la commune est toujours en attente des accords de subventions. Le permis de construire a été déposé et est en cours d'instruction.

Monsieur le Maire fait part du nouveau protocole d'accord de résiliation du bail de l'ancien bâtiment de la Poste, qu'il a accepté en date du 03 mai 2023. La remise des clés s'est faite le mercredi 24 mai à 13h30.

Il indique qu'il est en attente des études réalisées par le CAUE 28, pour les travaux de rénovation du bâtiment. Un projet avec 2 phases a été demandé : Une phase rapide pour permettre l'installation au plus tôt des 2 professionnels de santé et une phase gros travaux pour la rénovation complète des lieux.

Il informe que le Département a lancé un dispositif « projets structurants » pour accompagner les collectivités dans leurs transitions écologiques et démographiques mais également pour renforcer leur attractivité. Ce projet de rénovation est éligible au dispositif et le dépôt des dossiers de demande de subvention peut se faire tout au long de l'année. L'obtention de cette aide permettrait de commencer les travaux dès cette année.

Monsieur le Maire informe d'un rendez-vous le vendredi 26 mai avec 2 infirmières qui souhaitent s'installer sur le secteur.

#### **C. TRAVAUX DE RÉNOVATION DU LAVOIR**

M. Daniel MOREAU indique que les travaux de nettoyages sont terminés. Une trentaine de bénévoles y participent et l'ambiance est conviviale.

Les travaux vont commencer le 03 juin. La commande des matériaux est en cours, et les tuiles ont été offertes par l'un des bénévoles.

Il cherche une personne qui pourrait faire gratuitement la porte mais les matériaux seront fournis.

#### **D. AUTRES PROGRAMMES D'INVESTISSEMENT 2023**

##### **PROJETS SUR DIVERS BATIMENTS :**

- Installation d'un visiophone à la mairie : Travaux terminés.
- Installation de l'alarme anti-intrusion des écoles : Travaux terminés. Remplacement de la ligne en GSM pour la réception des notifications et signaux d'alarmes.
- Mise aux normes énergétiques de la bibliothèque : Dossier de demande de subvention au titre du Fonds vert déposé.
- Remplacement des ampoules en LED : Devis en cours.

##### **ÉCLAIRAGE PUBLIC :**

- 2ème tranche LEDS (Lotissement Général de Gaulle, projecteurs Église) : En attente de l'intervention.

##### **VOIRIES :**

- Abattage et élagage d'arbres dans divers secteurs : Travaux effectués fin février, sauf haie de thuyas Allée des Groseillers.
- Rue des Groseillers : Dossier de demande de subvention non retenu par l'État. Reprise des regards des eaux pluviales avec le reliquat de subvention 2022.
- Achat plaques de rues et ruelles, panneaux de signalisation, miroir : Devis en cours.

##### **DIVERS :**

- Mobilier bibliothèque : Subvention accordée par le Conseil Départemental le 07 avril 2023.
- Remplacement disjoncteur-différentiel « tarif jaune » (Site mairie / Foyer / Écoles) : Travaux effectués fin février.

## **4. AFFAIRES FINANCIÈRES, ADMINISTRATIVES, FONCIÈRES, PERSONNEL COMMUNAL**

### **A. ADMISSION EN NON VALEUR**

#### **Délibération n° 2023\_021**

Monsieur le Maire informe que Monsieur le Trésorier de Maintenon a transmis le 19 avril 2023 un état de produits communaux pour acter une décision d'admission en non-valeur dans le budget de la Commune.

Il rappelle qu'en vertu des dispositions législatives qui organisent la séparation des ordonnateurs et des comptables, il appartient au Trésorier, et à lui seul, de procéder, sous le contrôle de l'État, aux diligences nécessaires pour le recouvrement des créances.

Monsieur le Maire explique qu'il s'agit de créances communales pour lesquelles le trésorier n'a pu aboutir dans les procédures de recouvrement qui s'offraient à lui.

Il indique que le montant total des titres à admettre en non-valeur s'élève à 5,56 € (4 factures relatives à la restauration scolaire et à un reste dû sur un préjudice de 2018, 2020 et 2021).

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,*

*Vu l'état des produits irrécouvrables dressé par la Trésorerie de Maintenon,*

*Vu le décret n° 98-1239 du 29 décembre 1998,*

*Considérant que toutes les opérations visant à recouvrer des créances ont été diligentées par le Trésorier de Maintenon dans les délais légaux.*

*Considérant qu'il est désormais certain que ces créances ne peuvent plus faire l'objet d'un recouvrement en raison des motifs précisés par le Comptable (Inférieur seuil poursuite).*

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, décide :*

- *D'admettre en non-valeur les créances communales d'un montant de 5,56 €.*
- *De l'autoriser à émettre le mandat permettant d'enregistrer cette écriture à l'article 6541.*

### **B. ADMISSION EN NON VALEUR AUTOMATIQUE DES PETITS RELIQUATS**

#### **Délibération n° 2023\_022**

Considérant la sollicitation Monsieur le Trésorier de Maintenon par courrier explicatif en date du 19 avril 2023, de l'admission en non-valeur des titres de recettes dès lors que la créance lui paraît irrécouvrable.

Il rappelle qu'en vertu des dispositions législatives qui organisent la séparation des ordonnateurs et des comptables, il appartient au Trésorier, et à lui seul, de procéder, sous le contrôle de l'Etat, aux diligences nécessaires pour le recouvrement des créances.

Considérant que la décision de l'admission en non-valeur relève de la compétence du conseil municipal et précise pour chaque créance, le montant admis,

Considérant que cette procédure peut être simplifiée pour les petits reliquats non recouvrables,

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, décide :*

- *De statuer sur l'admission en non-valeur automatique des petits reliquats.*
- *D'arrêter à 30€, le seuil en dessous duquel les créances seront systématiquement admises en non-valeur.*

### **C. ADHÉSION À LA COMPÉTENCE « CONSEIL ÉNERGÉTIQUE » DÉVELOPPÉE PAR ÉNERGIE EURE-ET-LOIR**

Il est décidé de surseoir à statuer sur ce dossier.

### **D. SIGNATURE DE LA VENTE DU CHEMIN RURAL DIT « LA RUELLE DES PLAIDEUSES »**

Monsieur le Maire fait part de la signature de l'acte notarié le jeudi 27 avril 2023 et précise que la commune a été représentée par Mr Alex BORNES.

### **E. TIRAGE AU SORT PRELIMINAIRE DES JURES D'ASSISES 2024**

#### **Délibération n° 2023\_023**

*Conformément aux instructions préfectorales, il est procédé au tirage au sort préliminaire de 3 personnes à partir de la liste électorale communale. Les personnes tirées au sort en séance qui seront informées par courrier sont les suivantes :*

- *Monsieur DOLCERocca Franck François Georges*
- *Monsieur VITel Didier Camille Daniel*
- *Monsieur REGUE Jacques Michel*

## F. MISE À JOUR DE LA LISTE DES MEMBRES REPRÉSENTANTS LA COMMUNE AU SEIN DES COMMISSIONS DE LA CCPEIDF

Délibération n° 2023\_024

Monsieur le Maire indique que les membres représentant la commune au sein des commissions de la CCPEIDF ont été désignés en tout début de mandat. Depuis 2020 et suite aux départs et arrivées de nouveaux conseillers, aucune mise à jour n'a été faite. Monsieur le Maire propose de revoir cette représentation.

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, décide :*

- *De ne pas procéder au vote à bulletin secret*
- *De modifier la représentation des communes au sein des commissions de la CCPEIDF comme suit :*

COMMISSIONS	MEMBRES
EAU / ASSAINISSEMENT	M. Robert DARIEN, M. Thierry DROUILLEAUX
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE / RELAIS EMPLOI	M. Julien PICHOT, Mme Fanny LE GALLO
CONTRACTUALISATION / PROJET DE TERRITOIRE	M. Robert DARIEN
COLLECTE / VALORISATION DES DECHETS / DEVELOPPEMENT DURABLE	M. Jean-Luc MARIETTE, M. Julien PICHOT
PATRIMOINE / TRAVAUX D'ENTRETIEN / CUISINE CENTRALE / AERODROME	M. René BONNET, Mme Evelyne GENECCQUE
SCOT / PLU-PLUI / PLH	M. Robert DARIEN, M. Jean-Luc MARIETTE
MOBILITE / TRANSPORT / RESEAUX NUMERIQUES	M. Robert DARIEN, M. Vincent ZOUZOULKOWSKY
COMMERCE DE CENTRE VILLE / GENS DU VOYAGE	M. Alex BORNES
BUDGET / EQUIPEMENTS AQUATIQUES / FINANCES	M. Alex BORNES, Mme Evelyne GENECCQUE
PETITE ENFANCE / ENFANCE JEUNESSE	Mme Cathy LUTRAT, Mme Frédérique SEVESTRE, Mme Gwenaël BEYE
TOURISME / ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE	Mme Frédérique SEVESTRE
CULTURE	Mme Frédérique SEVESTRE
EAU / ASSAINISSEMENT : GESTION DES SITES EN REGIE / SPANC	M. Robert DARIEN, M. Thierry DROUILLEAUX
FINANCES	M. Alex BORNES, Mme Evelyne GENECCQUE

## G. POINT SUR LE PERSONNEL COMMUNAL

Monsieur le Maire fait part de l'arrivée d'un agent au sein des services techniques pour le remplacement de l'agent en congé longue maladie.

Il indique également que les services font face, depuis quelques semaines, à une vague d'absences du personnel communal (congés maladie, congé maternité, congé paternité, enfant malade...). Tous les agents sont mobilisés mais il est difficile de pallier toutes ces absences et ces petits contrats de remplacement n'intéressent personne.

Pour assurer la sécurisation de l'un des 2 passages piétons, le vendredi midi et jusqu'à la fin de l'année scolaire, Mme Frédérique SEVESTRE et M. Thierry DROUILLEAUX se sont proposés d'aider à titre bénévole les services.

## 5. AFFAIRES SCOLAIRES

### A. BILAN FINANCIER DE LA CLASSE DE MER À GRANVILLE DU 03 AU 05 MAI 2023

Rapporteur : Mme Cathy LUTRAT, Adjointe déléguée

Mme Cathy LUTRAT indique toutes les actions menées par l'équipe enseignante et les enfants ont permis de financer une grande partie du voyage et de ne pas neutraliser tout le budget de la coopérative scolaire permettant aux autres classes de financer d'autres projets.

Une participation de 60€ a été demandée aux parents sur un budget de 238€ par enfant.

Prochaine réunion de la commission scolaire le 31 mai 2023 à 18h30 à la mairie pour évoquer notamment de la révision des tarifs de la restauration scolaire à partir de la prochaine rentrée de septembre.

## 6. INFORMATION - COMMUNICATION - AFFAIRES CULTURELLES - HISTOIRE LOCALE

### A. COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DES ASSOCIATIONS ET MANIFESTATIONS FESTIVES À VENIR DU 04 MAI 2023

Rapporteurs : - Monsieur Alex BORNES, Adjoint délégué aux associations  
- Monsieur René BONNET, Adjoint délégué à la commission festivités

Le compte-rendu de la réunion a été envoyé aux élus le 11 mai 2023.

Il est rappelé les dates à retenir :

- **Du 31/05 au 29/06 (mardi et jeudi)** : Vente de gâteaux devant les écoles, au profit des coopératives des écoles.
- **21/06** : Fête de la musique.
- **01/07** : Kermesse des écoles, Jaune coquelicot propose une journée dédiée aux enfants avec les parents d'élèves et de nombreux jeux.
- **02/07** : Le vide grenier prévu par jaune coquelicot est annulé.
- **14/07** : Organisation de la journée par le comité des fêtes, qui débutera par un concours de pétanque. L'apéritif sera servi en musique avec l'orchestre de jazz « Maman n'veut pas », s'en suivra un repas sur réservation composé d'un jambon à la braise avec sa sauce et accompagnements, fromage dessert, le tout accompagné de jazz. L'après-midi de nombreux jeux en bois pour les enfants, barbe à papa, crêpes, boissons. Un repas léger sera également proposé le soir en attendant la retraite aux flambeaux suivi d'un feu d'artifice.
- **09/09** : La date du forum des associations initialement prévu le 02 septembre a été modifiée car les écoles reprennent le 04 septembre et les familles risquent d'être sur le retour des vacances à cette date.

### B. COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DE LA COMMISSION INFORMATION / COMMUNICATION AFFAIRES / CULTURELLES ET HISTOIRE LOCALE DU 10 MAI 2023

Rapporteur : Mme Cathy LUTRAT, Adjointe déléguée

Mme Cathy LUTRAT rappelle la communication à l'ensemble des élus du compte rendu de la réunion du 10 mai 2023 qui avait pour objet de déterminer le contenu du prochain bulletin municipal. Elle indique que le délai est court mais ça avance.

Elle rappelle les dates à retenir :

- Validation du plan, pour demande de devis >> au plus tard le 22 mai.
- Signature du devis >> au plus tard le 26 mai.
- Date limite pour collecter/ rédiger du contenu >> le 7 juin 2023.
- Date limite pour transmettre du contenu au graphiste >> le 12 juin 2023.
- Livraison de la maquette globale pour relecture (A/R corrections) >> au plus tard le 26 juin 2023.
- Livraison de la version finale pour BAT >> au plus tard le 3 juillet 2023.
- Signature BAT final >> au plus tard le 4 juillet 2023.
- Mise en ligne + communication >> le 6 juillet 2023.

## 7. COMMUNICATIONS DIVERSES – INTERVENTIONS DIVERSES

### COMMUNICATIONS DIVERSES

Planning de la prochaine réunion du Conseil Municipal : Mercredi 14 juin 2023 à 18h30.

Inauguration de la Centrale Biogaz de la Beauce Alnéolaise : L'invitation sera transmise par mail à l'ensemble du conseil municipal. M. Jean-Luc Mariette partage son point de vue : le conseil municipal, en son temps, avait majoritairement voté contre l'installation de cette centrale ; il lui semblerait logique de ne pas participer à cette inauguration.

## **INTERVENTIONS DIVERSES**

**Commission mobilité de la CCPEIDF** : M. Vincent ZOUZOULKOWSKY rend compte de la réunion de la commission. L'ordre du jour était centré sur le transport autour de la zone d'activité d'Épernon et du nouveau lycée à Hanches.

La mise en place du Transport à la Demande a été évoquée. Les services de Transport à la Demande (TAD) sont des services qui fonctionnent selon la demande des usagers : ils se déclenchent uniquement sur réservation des usagers. Ils se distinguent ainsi des services réguliers, qui circulent selon des itinéraires et des horaires prédéfinis, offrant un service adapté aux besoins des usagers. Dans un premier temps, il est envisagé l'acquisition de 2 véhicules électriques, l'un pour desservir la partie Sud et l'autre pour la partie Nord.

Pour la mobilité douce, une proposition de transformation des anciennes voies ferrées en pistes cyclables est à l'étude.

Concernant le versement mobilité, il a été confirmé que les collectivités de plus de 11 agents sont assujetties au versement mobilité en plus de la participation transport depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2022.

**Kermesse des écoles** : M. Daniel MOREAU se dit inquiet de l'organisation de la kermesse. Il indique qu'il y a très peu de parents volontaires et qu'un seul parent a répondu présent à la réunion organisée par Jaune Coquelicot. Le Comité des fêtes s'est invité à cette réunion car habituellement il y participe.

Mme Cathy LUTRAT indique qu'aucun élu était invité à cette réunion malgré une demande formulée auprès du Président de Jaune Coquelicot.

La kermesse était prévue de 10h à 16h mais faute de bénévoles, elle se déroulera de 14h à 17h.

Mme Gwenaël BEYE dit ne pas être favorable à la mise en compétition des enfants pour la vente des tickets de loterie organisée par les parents. Il est prévu que l'enfant qui aura vendu le plus de tickets recevra un cadeau.

**Fil des jours** : Mme Cathy LUTRAT adresse ses remerciements à Messieurs Alex BORNES, Jacques WEIBEL et Kevin DESHAYES pour la distribution.

**Chemin des Perrières** : Mme Frédérique SEVESTRE demande s'il est possible de nettoyer les 2 bancs car ils sont inutilisables et recouverts de végétation.

**Rue François Isambert** : Mme Frédérique SEVESTRE indique que le trottoir est en très mauvais état et manque d'entretien. Elle demande s'il est envisageable de nettoyer les mauvaises herbes devant les propriétés des personnes âgées.

Monsieur le Maire indique qu'on ne peut pas nettoyer devant chaque propriété et rappelle qu'un arrêté a été pris depuis plusieurs années pour que chaque riverain nettoie devant chez lui.

**Déchetterie de Roinville** : Mme Cathy LUTRAT demande si la rumeur concernant le rattachement d'Aunay à la déchetterie de Ouarville est fondée. M. Alex BORNES confirme avoir également entendu la rumeur. M. le Maire indique qu'il n'a pas été saisi sur le sujet et qu'aucune information plausible ne lui est parvenue.

**Bar des sports** : M. Patrick RIVARD demande la suite donnée au projet de vente de l'ancien bar.

Monsieur le Maire indique avoir reçu une autre estimation et s'étonne de la différence de prix plus élevé par rapport aux précédentes. Une réunion de la commission travaux urbanisme sera organisée prochainement pour décider de la suite à donner à ce dossier.

**Rue de la Laiterie** : M. Patrick RIVARD interpelle sur la dangerosité de la circulation au niveau du « STOP » de la Rue de la Laiterie. La végétation haute réduit la visibilité.

Monsieur le Maire indique qu'un courrier sera adressé au Département car c'est de leur compétence.

**Distribution des plantes aux seniors organisée par le CCAS** : Mme Cathy LUTRAT informe que la distribution aura lieu le samedi 03 juin et sollicite la participation des élus disponibles.

**Lotissement de la Rue Jacques SEVESTRE** : Déclaration de Mme Gwenaël BEYE et de M. Daniel MOREAU (texte lu en séance et copié in extenso) :

*« Dans le cadre de notre mandat vendredi matin, nous nous sommes retrouvés dans le lotissement Sevestre. Heureusement, qu'il y a la présence des maisons neuves car on aurait pu se croire dans une zone désertée tellement les herbes des trottoirs sont hautes (plus hautes que les voitures). Comment peut-on rester insensible à cet environnement dégradé ? Des gens ont investi dans des maisons qui ont peut-être été le rêve de leurs vies à la campagne et ils se retrouvent dans un lotissement qui semble oublié de la mairie. Nous nous sommes arrêtés pour discuter avec les habitants, ils se sentent abandonnés, certains regrettent amèrement d'être venus et se posent la question de la vente de leurs biens, ils nous disent « imaginez nos invités quand ils viennent dans le lotissement ». Ils nous ont fait constater que le règlement du lotissement n'était pas respecté : des portails sont construits sur le terrain public, des haies ou grillages semblent hors normes. Une habitante nous a dit qu'au vu des impôts payés dans cette commune (autant qu'en région parisienne), elle se sent outrée d'être abandonnée comme cela.*

*Il est vrai que tant que la livraison du lotissement n'est pas effectuée, ce n'est pas à la mairie d'entretenir cette zone, cependant la pression exercée entre les 2 parties se répercute de manière injuste sur les habitants de ce lotissement = habitants d'Aunay-sous-Auneau. Nous estimons donc, que bien que la situation soit conflictuelle, la mairie pourrait s'engager à nettoyer les trottoirs juste pour le bien vivre de ses habitants.*

*Dans cette situation de latence, où est la responsabilité de chacun ? En sachant que les enfants du lotissement circulent essentiellement sur la route, les trottoirs étant impraticables.*

*Par cette déclaration, nous demandons que soit réalisé dans les plus brefs délais le nettoyage et le fauchage des trottoirs de l'ensemble de ce lotissement même si le litige avec le constructeur n'est pas clos. »*

Monsieur le Maire indique qu'il a constaté lui-même les faits et que cette situation le désole mais la commune ne peut pas intervenir tant que la rétrocession n'est pas faite. Le notaire a proposé la date du 15 juin pour la signature de l'acte mais au vu des travaux encore à réaliser par le gestionnaire actuel, ce délai n'est pas tenable.

Concernant le non-respect du règlement de lotissement par certains habitants, Monsieur le Maire rappelle que le règlement devient caduc au terme de 10 années à compter de la délivrance de l'autorisation de lotir, et celui du lotissement arrive à échéance en 2024. Concrètement, l'année prochaine, les propriétaires pourront faire des aménagements, sous réserve de respecter le PLU et les procédures. M. le Maire rappelle que des permis modificatifs devront être posés avant toute modification car en cas de vente, il n'y aura pas la conformité.

M. Daniel MOREAU conclut qu'il va organiser un chantier citoyen pour nettoyer les trottoirs en attendant la reprise de la voirie par la commune.

**Interdiction passage vélo à côté de l'étang** : Mme Gwenaël BEYE et de M. Daniel MOREAU demandent les raisons de cette interdiction.

Monsieur le Maire indique que c'est pour la sécurisation des piétons et notamment les familles avec enfants car souvent les cyclistes sont imprudents.

**Comité des fêtes** : M. Daniel MOREAU informe que le CDF a organisé une réunion avec les autres CDF des communes environnantes. Cette réunion qui a été très bien appréciée a pour objectif de travailler ensemble, de faire un agenda commun pour éviter les doublons au niveau des manifestations et éventuellement se prêter le matériel, ...

## **8. DATES À RETENIR**

- **Vendredi 26 mai à 18h30** : Opéra des élèves de CP, CE1 et CE2 au foyer culturel d'Auneau.
- **Mercredi 31 mai à 18h30** : Commission Enfance et Affaires Scolaires (tarification de la cantine).
- **Du 31/05 au 29/06 (mardi et jeudi)** : Vente de gâteaux devant les écoles, au profit de la caisse des écoles (organisée par Jaune Coquelicot).
- **Lundi 05/06** : Réunion à la Préfecture sur les énergies renouvelables.
- **Mardi 06/06 à 18h00** : Conseil d'école.
- **Samedi 10/06 de 10h à 18h** : Portes ouvertes aux élus, du centre de secours d'Auneau.
- **Mercredi 14/06 à 18h30** : Réunion du conseil municipal.
- **Mercredi 21/06** : Fête de la musique.
- **Samedi 01/07** : Kermesse des écoles, Jaune coquelicot propose une journée dédiée aux enfants avec les parents d'élèves et de nombreux jeux.
- **Mardi 11/07** : Ouverture des plis marché de travaux Place de la Mairie.
- **Vendredi 14/07** : Organisation de la journée par le comité des fêtes, qui débutera par un concours de pétanque. L'apéritif sera servi en musique avec l'orchestre de jazz « Maman n'veut pas », s'en suivra un repas sur réservation composé d'un jambon à la braise avec sa sauce et accompagnements, fromage dessert, le tout accompagné de jazz. L'après-midi de nombreux jeux en bois pour les enfants, barbe à papa, crêpes, boissons. Un repas léger sera également proposé le soir en attendant la retraite aux flambeaux suivi d'un feu d'artifice.
- **Samedi 09/09** : Forum des associations.



La séance est levée à 20h33.

**Le secrétaire de séance,**  
**Alex BORNES**

**Vu, le Maire d'Aunay-sous-Auneau,**  
**Robert DARIEN**

**Signification des sigles répertoriés dans le présent procès-verbal (Par ordre alphabétique)**

BAT : Bon à tirer  
CAUE : Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement  
CCPEIF : Communauté de Communes des Portes Euréliennes d'Ile de France  
CDF : Comité des fêtes  
CGCT : Code Général des Collectivités Territoriales  
CRTE : Contrats de relance et de transition écologique  
FDI : Fonds départemental d'investissement  
LED : Light Emitting Diode

**RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUNAY-SOUS-AUNEAU**  
**DU 24 MAI 2023**  
**- DÉLIBÉRATIONS -**

<b>N° D'ORDRE</b>	<b>DATE</b>	<b>CODE</b>	<b>NOMENCLATURE</b>	<b>DÉLIBÉRATION</b>	<b>RAPPORTEUR</b>
2023_020	24/05/2023	5-2	Fonctionnement des assemblées	APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2023	R.DARIEN
2023_021	24/05/2023	7.1	Décisions budgétaires	ADMISSION EN NON VALEUR	R.DARIEN
2023_022	24/05/2023	7.1	Décisions budgétaires	ADMISSION EN NON VALEUR AUTOMATIQUE DES PETITS RELIQUATS	R.DARIEN
2023_023	24/05/2023	9.1	Autres domaines de compétences des communes	TIRAGE AU SORT PRELIMINAIRE DES JURES D'ASSISES 2024	R.DARIEN
2023_024	24/05/2023	5-3	Désignation de représentants	MISE À JOUR DE LA LISTE DES MEMBRES REPRÉSENTANTS LA COMMUNE AU SEIN DES COMMISSIONS DE LA CCPEIDF	R.DARIEN

Délibérations certifiées exécutoires par le Maire compte tenu de :  
L'envoi en Préfecture le : 01/06/2023  
L'affichage en Mairie le : 01/06/2023  
La mise en ligne sur le site internet « aunay-sous-auneau.fr » le : 01/06/2023

**Le Maire d'Aunay-sous-Auneau,**  
**Robert DARIEN**



**APPROBATION DU PROCÈS VERBAL ET DES DÉLIBÉRATIONS  
DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUNAY-SOUS-AUNEAU DU 24/05/2023**

*Seuls les membres présents physiquement à la séance doivent signer :*

<i>Elus municipaux (Dans l'ordre du tableau)</i>	<i>SIGNATURES</i>
<b>M. Robert DARIEN, Maire</b>	
<b>M. Alex BORNES, 1<sup>er</sup> Adjoint</b>	
<b>Mme Cathy LUTRAT, 2<sup>ème</sup> Adjointe</b>	
<b>M. René BONNET, 3<sup>ème</sup> Adjoint</b>	
<b>M. Jean-Luc MARIETTE</b>	
<b>Mme Frédérique SEVESTRE</b>	
<b>Mme Evelyne GENECQUE</b>	
<b>M. Thierry DROUILLEAUX</b>	
<b>M. Vincent ZOULOULKOWSKY</b>	
<b>Mme Fanny LE GALLO</b>	<i>Excusée</i>
<b>M. Julien PICHOT</b>	<i>Pouvoir à M. Thierry DROUILLEAUX</i>
<b>Mme Julie DE FRANQUEVILLE</b>	<i>Absente</i>
<b>M. Patrick RIVARD</b>	
<b>M. Daniel MOREAU</b>	
<b>Mme Gwenaël BEYE</b>	